



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 AVRIL 2014

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE, M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, Monsieur Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie HARS, Mme Jocelyne BACHMANN à M. Hervé NIEUVIARTS

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

1- Administration générale

1.1 Création de commissions thématiques intercommunales permanentes.

26 voix pour et 1 abstention (Mr FROMENT) pour créer les commissions thématiques communautaires permanentes suivantes :

- *Aménagement de l'espace et développement économique*
- *Affaires sociales et logement*
- *Tourisme et culture*
- *Enfance et affaires scolaires*
- *Environnement et cadre de vie*
- *Sport et loisirs*
- *Finances*
- *Communication, NTIC*

1.2 Désignation des membres des commissions communautaires permanentes.

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret, et pour désigner les membres des commissions communautaires permanentes suivantes, pour siéger aux différentes commissions :

Commission « Aménagement de l'espace et développement économique » composée de 17 membres.

26 voix pour et 1 abstention (Mr Michel TATIN) pour désigner les membres suivants :

Mmes Véronique FAUVE (Ardon), Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Géraldine VINCENT (La Ferté St-Aubin), Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin), Michèle CORMERY (Ligny-le-Ribault),

Mrs Guy LASNIER (Ardon), Stéphane CHOUIN (La Ferté St-Aubin), Christophe BONNET (La Ferté St-Aubin), Philippe FROMENT (La Ferté St-Aubin), Jean-Marie THEFFO (Ligny-le-Ribault), Laurent DELORT (Marcilly-en-Villette) Bernard GILBERT (Marcilly-en-Villette), Patrick PILON (Marcilly-en-Villette), Jean-Marc CADET (Ménestreau-en-Villette), Bertrand DAUDIN (Ménestreau-en-Villette), Pierre HENRY (Sennely), Jean-Philippe MÉNAGER (Sennely).

Commission « Affaires sociales et logement », composée de 17 membres.

Vote favorable à l'unanimité, pour désigner les membres suivants :

Mmes Odile KOPP (Ardon), Marylène URBANIAK (Ardon), Stéphanie AUGENDRE MENARD (La Ferté St-Aubin), Stéphane HARS (La Ferté St-Aubin), Frédérique de LIGNIERES (La Ferté St-Aubin), Linda RAULT (La Ferté St-Aubin), Manuela CHARTIER (La Ferté St-Aubin), Claire MINIERE (Ligny-le-Ribault), Patricia SOULIER (Ligny-le-Ribault), Monique GUYOT (Marcilly-en-Villette), Carole LANDRY (Marcilly-en-Villette), Sylvie POUPIN (Marcilly-en-Villette), Marie-France PICHARD (Ménestreau-en-Villette), Marie-Annick VATZ (Ménestreau-en-Villette), Catherine RÉCULÉ (Sennely), Laure BERRUÉ (Sennely).
Mr René MARMISSOLLE (La Ferté St-Aubin).

Commission « Tourisme et culture », composée de 17 membres.

Vote favorable à l'unanimité, pour désigner les membres suivants :

Mmes Véronique FAUVE (Ardon), Nicole BOILEAU (La Ferté St-Aubin), Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Linda RAULT (La Ferté St-Aubin), Stéphanie HARS (La Ferté St-Aubin), Claire MINIERE (Ligny-le-Ribault), Diane NAUDIN (Ligny-le-Ribault), Stéphanie CHARRON (Marcilly-en-Villette), Monique GUYOT (Marcilly-en-Villette), Assma GELÉ (Ménestreau-en-Villette), Lucie LECOLLOEC (Ménestreau-en-Villette), Marie-Laure LABBÉ (Sennely) Muriel MARTIN (Sennely).
Mrs Guy LASNIER (Ardon), Dominique THÉNAULT (La Ferté St-Aubin), Marc BRYNHOLE (La Ferté St-Aubin), Olivier CROUZET (Marcilly-en-Villette).

Commission « Enfance et affaires scolaires », composée de 17 membres.

Vote favorable à l'unanimité, pour désigner les membres suivants :

Mmes Nathalie FROUX (Ardon), Stéphanie HARS (La Ferté St-Aubin), Stéphanie AUGENDRE MENARD (La Ferté St-Aubin), Isabelle FIDALGO (La Ferté St-Aubin), Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin), Sylvie BRETON (La Ferté St-Aubin), Dominique DRUPT (Ligny-le-Ribault), Stéphanie CHARRON (Marcilly-en-Villette), Carole LANDRY (Marcilly-en-Villette), Marie-France PICHARD (Ménestreau-en-Villette), Marie-Annick VATZ (Ménestreau-en-Villette), Muriel MARTIN (Sennely).
Mrs Gaël VERRIER (Ardon), Vincent CALVO (La Ferté St-Aubin), Olivier GRUGIER (Ligny-le-Ribault), Michel POUGET (Marcilly-en-Villette), Jean-Marc PERRUCHE (Sennely).

Commission « Environnement et cadre de vie », composée de 17 membres.

Vote favorable à l'unanimité, pour désigner les membres suivants :

Mmes BILLOT (Ardon), Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin), Nicole BOILEAU (La Ferté St-Aubin), Colette ROUSSEAU (La Ferté St-Aubin), Michèle CORMERY (Ligny-le-Ribault).
Mrs Marc VILLAR (Ardon), Dominique THENAULT (La Ferté St-Aubin), Christophe BONNET (La Ferté St-Aubin), Emmanuel THELLIEZ (La Ferté St-Aubin), Eric FOUGERET (Ligny-le-Ribault), Bernard GILBERT (Marcilly-en-Villette), Hervé NIEUVIARTS (Marcilly-en-Villette), Patrick PILON (Marcilly-en-Villette), Olivier DAVID (Ménestreau-en-Villette), Fabrice WEBER (Ménestreau-en-Villette), Jean-Jacques BOUQUIN (Sennely), Francis GARRIDO (Sennely).

Commission « Sports et loisirs », composée de 17 membres.

Vote favorable à l'unanimité, pour désigner les membres suivants :

Mmes REAU (Ardon), Chloé BORYSKO (La Ferté St-Aubin), Stéphanie CHARRON (Marcilly-en-Villette), Virginie MARTIN (Marcilly-en-Villette).
Mrs Jean-Claude DALLOT (Ardon), Stéphane CHOUIN (La Ferté St-Aubin), Jean-Noël MOINE (La Ferté St-Aubin), Vincent CALVO (La Ferté St-Aubin), Daniel GAUGAIN (La Ferté St-Aubin), Dominique DESSAGNES (La Ferté St-Aubin), Jérémy GLORIAN (Ligny-le-Ribault), Olivier GRUGIER (Ligny-le-Ribault), Michel POUGET (Marcilly-en-Villette), Eric LEMBO (Ménestreau-en-Villette), Emmanuel PLASSON (Ménestreau-en-Villette), Jean-Marc PERRUCHE (Sennely), Laurent LAMBERT (Sennely).

Commission « Finances », composée de 17 membres.

Vote favorable à l'unanimité, pour désigner les membres suivants :

Mmes Monique BILLOT (Ardon), Elysabeth CATOIRE (Ardon), Anne GABORIT (Ligny-le-Ribault).
Mrs Christophe BONNET (La Ferté St-Aubin), Dominique THENAULT (La Ferté St-Aubin), Jean-François KARCZEWSKI (La Ferté St-Aubin), Sébastien DIFRANCHESCHO (La Ferté St-Aubin), Pierre LUQUET (La Ferté St-Aubin), Thierry MONTALIEU (La Ferté St-Aubin), Jean-Marie THEFFO (Ligny-le-Ribault), Olivier CROUZET (Marcilly-en-Villette), Hervé NIEUVIARTS (Marcilly-en-Villette), Patrick PILON (Marcilly-en-Villette), Bertrand DAUDIN (Ménestreau-en-Villette), Eric LEMBO (Ménestreau-en-Villette), Pierre HENRY (Sennely), Philippe de DREUZY (Sennely).

Commission « Communication, NTIC », composée de 17 membres.

Vote favorable à l'unanimité, pour désigner les membres suivants :

Mmes Elysabeth CATOIRE (Ardon), Anne REAU (Ardon), Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Marion CHERRIER (La Ferté St-Aubin), Stéphanie AUGENDRE MENARD (La Ferté St-Aubin), Nicole BOILEAU (La Ferté St-Aubin), Manuela CHARTIER (La Ferté St-Aubin), Diane NAUDIN (Ligny-le-Ribault), Jocelyne BACHMANN (Marcilly-en-Villette), Monique GUYOT (Marcilly-en-Villette), Danielle BISSON (Ménestreau-en-Villette), Martine ORLAND (Sennely).

Mrs Vincent CALVO (La Ferté St-Aubin), Marc VALLICIONI (Ligny-le-Ribault), Franck MACHTELINCK (Marcilly-en-Villette), Fabrice WEBER (Ménestreau-en-Villette), Jean-Luc GILLET (Sennely).

1.3 Création des membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 absentions (Mme Manuela CHARTIER et Mr Philippe FROMENT), pour désigner en qualité de **Titulaires de la CAO** : Mmes Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin) Anne GABORIT (Ligny-le-Ribault), Mrs Hervé NIEUVIARTS (Marcilly-en-Villette), Bertrand DAUDIN (Ménestreau-en-Villette), Jean-Jacques BOUQUIN (Sennely).

Et **suppléants de la CAO** : Mme Elysabeth CATOIRE (Ardon), Mrs Dominique THENAULT (La Ferté St-Aubin), Olivier GRUGIER (Ligny-le-Ribault), Eric LEMBO (Ménestreau-en-Villette), Marie-Laure BABBÉ (Sennely).

1.4 Modalités de désignation des membres de la CLECT.

L'ensemble des membres du Conseil Communautaire a pris acte : et fixe à 7 le nombre de membres de la CLECT : 1 pour Ardon, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette, et Sennely ; 2 pour La Ferté Saint-Aubin.

Et propose à chaque Conseil municipal de désigner le ou les délégués avant le 15 juillet 2014.

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes (points 1.5 à 1.17) :

1.5 Désignation des représentants du Pays Sologne Val Sud.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 absentions (Mme Manuela CHARTIER et Mr Philippe FROMENT), pour désigner en qualité de délégués **titulaires**, Mme Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin) et Mr Jean-Paul ROCHE (Ardon).

1.6 Désignation d'un représentant auprès du Conseil d'administration du Collège du Pré des Rois.

Le Conseil Communautaire décide, 24 voix pour et 3 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Olivier GRUGIER, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner en qualité de représentant Mr Olivier GRUGIER (La Ferté St-Aubin).

1.7 Désignation d'un représentant auprès du Conseil d'administration du Collège Jean Rostand.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner en qualité de représentants **titulaires**, Mmes Muriel MARTIN (Sennely), Patricia AZAMBOURG (Sennely) et en tant que **suppléant** Mme Catherine REculÉ (Sennely).

1.8 Désignation d'un représentant auprès de la commission de suivi de site pour l'établissement TDA.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner en qualité de représentant Mme Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin).

1.9 Désignation des représentants auprès du SMIRTOM de Beaugency.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner 4 représentants **titulaires** : Mmes Monique BILLOT (Ardon), Michèle CORMERY (Ligny-le-Ribault), Anne GABORIT (Ligny-le-Ribault), Mr André RAIGNEAU (Ardon),
Et 4 représentants **suppléants** : Mme Patricia SOULIER (Ligny-le-Ribault), Mrs Guy LASNIER (Ardon), Marc VILLAR (Ardon) et Alex GOUBERT (Ligny-le-Ribault).

1.10 Désignation des représentants auprès du SMICTOM de Lamotte-Beuvron.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner 4 représentants **titulaires** : Mme Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Mrs Hervé NIEUVIARTS (Marcilly-en-Villette), Olivier DAVID (Ménestreau-en-Villette), Pierre HENRY Sennely),

Et 4 représentants **suppléants** : Mmes Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin), Clarisse LEFEVRE (Marcilly-en-Villette), Patricia AZAMBOURG (Sennely) et Mr Fabrice WEBER (Ménestreau-en-Villette).

1.11 Désignation des représentants auprès du Syndicat du Cosson.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner 10 représentants **titulaires** : Mmes Véronique DALLEAU (La Ferté St-Aubin), Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Michèle CORMERY (Ligny-le-Ribault), Anne GABORIT (Ligny-le-Ribault), Mrs Bernard GILBERT (Marcilly-en-Villette), Jacques ROBERT (Marcilly-en-Villette), Bertrand DAUDIN (Ménéstreau-en-Villette), Olivier DAVID (Ménéstreau-en-Villette), Jean-Jacques BOUQUIN (Sennely), Pierre HENRY (Sennely).

Et 5 **suppléants** : Mmes Dominique DRUPT (Ligny-le-Ribault), Marie-Laure LABBÉ (Sennely), Mrs Dominique THENAULT (La Ferté St-Aubin), Laurent DELORT (Marcilly-en-Villette), Jean-Marc CADET (Ménéstreau-en-Villette).

1.12 Désignation des représentants auprès du Syndicat du Bassin de l'Ardoux.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner 2 représentants **titulaires** : Mrs Jean-Claude DALLOT (Ardon), Marc VILLAR (Ardon) et 1 **suppléant** Mr Guy LASNIER (Ardon).

1.13 Désignation des représentants auprès du Syndicat du Bassin du Loiret.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner 2 représentants **titulaires** Mrs Bernard GILBERT (Marcilly-en-Villette), Jacques ROBERT (Marcilly-en-Villette) et 1 **suppléant** Laurent DELORT (Marcilly-en-Villette).

1.14 Désignation des représentants auprès de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner 7 représentants **titulaires** : Mmes Constance de PÉLICHY (La Ferté St-Aubin), Nicole BOILEAU (La Ferté St-Aubin), Michèle CORMERY (Ligny-le-Ribault), Stéphanie CHARRON (Marcilly-en-Villette), Lucie LECOLLOEC (Ménéstreau-en-Villette), Marie-Laure LABBÉ (Sennely), Mr Guy LASNIER.

1.15 Désignation des représentants auprès de l'Association Halte-Garderie parentale « Les P'tits Loups ».

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner 1 **représentant** : Mme Stéphanie HARS.

1.16 Désignation des représentants auprès de l'Association d'aide à domicile du Canton.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner 6 **représentants** : Mmes Marylène URBANIAK (Ardon), Stéphanie AUGENDRE MENARD (La Ferté St-Aubin), Patricia SOULIER (Ligny-le-Ribault), Monique GUYOT (Marcilly-en-Villette), Marie-France PICHARD (Ménéstreau-en-Villette), Martine ORLAND (Sennely).

1.17 Désignation d'un représentant auprès de l'Association de soins à domicile Nord Sologne.

Le Conseil Communautaire décide, 25 voix pour et 2 abstentions (Mrs Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER) pour désigner 1 **représentant** : Marie-France PICHARD (Ménéstreau-en-Villette),

1.18 Désignation d'un représentant auprès du CILS.

L'ensemble des membres du Conseil Communautaire a pris acte de la représentation de la Communauté auprès du CILS par les 6 Maires des communes membres de la Communauté de Communes.

1.19 Délégations du Conseil communautaire à Monsieur Président.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Président les délégations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fourniture et services, et à 200 000 € pour les marchés de travaux. Le Conseil communautaire restera compétent au-delà de ces limites.

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- Autoriser, au nom de la communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

DECIDE par ailleurs qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du Président, délégation est provisoirement donnée à un vice - président, dans l'ordre des nominations, pour prendre l'ensemble des décisions normalement déléguées à Monsieur le Président.

AUTORISE Monsieur le Président à donner délégation au Directeur général des services, et en son absence au Directeur général adjoint, pour engager toute dépense d'un montant unitaire inférieur à 3 000 € HT, au titre du 2nd point de la liste des délégations.

1.20. Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents.

Point annulé et reporté.

1.21. Droit à la formation.

Point annulé et reporté.

2 Finances

2.1. Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les Communes du SMIRTOM de Beaugency

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme suit, pour les communes d'Ardon et Ligny le Ribault.

	Bases 2014	Taux proposés pour 2014	Produits attendus	Rappel du taux 2013
ARDON	1 080 164 €	12 %	129 619.68 €	12 %
LIGNY LE RIBAUT	996 855 €	12 %	119 622.60 €	12 %

2.2. Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les Communes du SMICTOM de Sologne.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les taux 2014 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit, pour les communes de La Ferté Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely.

	Bases 2014	Taux proposés pour 2014	Produits attendus	Rappel du taux 2013
LA FERTE SAINT-AUBIN	5 444 221	12,80%	696 860	13,80 %
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 475 658	12,80%	188 884	13,80 %
MENESTREAU-EN-VILLETTE	1 070 240	12,80%	136 991	13,80 %

SENNELY	527 268	12,80%	67 491	13,80 %
---------	---------	--------	--------	---------

2.3. Vote des taux de fiscalité 2014

Le Conseil communautaire décide, 26 voix pour et 1 voix contre (Michel TATIN) d'adopter les taux suivants pour l'exercice 2014 :

TAXES	RAPPEL TAUX 2013	TAUX 2014 INCHANGES
TAXE D'HABITATION	7,02%	7,02%
TAXE FONCIERE BATIE	0,80%	0,80%
TAXE FONCIERE NON BATIE	3,05%	3,05%

TAXES	RAPPEL TAUX 2013	TAUX 2014 INCHANGES
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	24,18%	24,18%

2.4. Fixation de l'indemnité de Conseil du receveur municipal

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer à Monsieur le Receveur municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

3 – Action économique

3.1. Convention de servitude avec ERDF sur la parcelle AV 74 zone de la Chavannerie

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser ERDF, à réaliser des travaux sur la parcelle AV 74 afin de raccorder en Basse Tension l'entreprise Sologne Biogaz et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de servitudes.

3.2. Cession d'un bâtiment à l'entreprise MECANICKEL-ZA de Ménestreau-en-Villette.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de vendre à la Société Mécanickel représentée par son gérant David BAETENS, le bâtiment industriel de 500 m² au sol implanté sur les parcelles cadastrées AH 35, AH 36 et AH 37p pour une superficie foncière totale de 1 988 m² au prix de 215 000 € net vendeur.

4 – Urbanisme

4.1. Déclassement d'une partie de l'avenue Lowendal.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de solliciter un géomètre pour procéder au bornage de la parcelle et d'accepter la mise à disposition par la commune de La Ferté Saint-Aubin de la parcelle créée par déclassement du domaine public, ainsi que de la parcelle BM 20,

Les frais liés au bornage seront à la charge de la Communauté de Communes.

5 – Ressources Humaines

5.1. Transfert de deux agents communaux vers la Communauté de Communes

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de transférer un agent de la commune de La Ferté Saint-Aubin, éducateur des APS à temps complet, occupant un poste de Maître nageur sauveteur, vers les effectifs de la Communauté de communes, le poste ayant d'ores et déjà été créé par délibération du Conseil communautaire.

5.2. Remboursement de frais d'intervention bancaire

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de rembourser les frais d'intervention bancaire correspondant au retard dans le versement de la paie de janvier 2014, sur présentation de justificatifs.

La Ferté Saint-Aubin, 30 avril 2014

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

